

n° 454

du 10 au 16/12/12

LE PETIT  BASTIAIS

 LPBSMS

**LITTORAL.** Le président du Conseil Général de Corse du Sud, **Jean-Jacques Panunzi** a annoncé qu'il allait engager une action en justice par une plainte en diffamation contre le collectif loi littoral. Ce dernier l'a accusé d'avoir réalisé une intervention auprès du préfet pour un passe-droit sur une bande remarquable du côté de Corti-Chiavari. Une accusation catégoriquement démentie par le président Panunzi qui a provoqué la colère de la majorité départementale. « (...) derrière ces attaques, c'est notre institution que l'on vise ; ce sont ses élus, toutes tendances confondues, que l'on désigne à la vindicte populaire. Et ce n'est sûrement pas avec de telles méthodes que la Corse sortira demain de la situation critique dans laquelle elle se trouve. Bien au contraire » a tonné **François Colonna** lors de la dernière réunion de l'assemblée départementale.